

Tramway T4 Phase 2 : enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

■ A la demande du SYTRAL, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur le projet de la phase 2 de la ligne T4 entre la place Mendès France à Lyon 8^{ème} et IUT Feysine à Villeurbanne a été prescrite par arrêté préfectoral du 15 décembre 2008.

Cette enquête se déroulera au siège du SYTRAL, à la mairie centrale de Lyon, à la mairie des 3^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements et à la mairie de Villeurbanne du lundi 19 janvier au vendredi 20 février 2009 inclus.

Toute personne qui souhaitera s'informer sur ce projet pourra se présenter pendant toute la durée de l'enquête :

- au siège du SYTRAL (21 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- à la Mairie centrale - Direction des déplacements urbains (198 av. Jean Jaurès Lyon 7^{ème}) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- à la mairie du 3^{ème} arrondissement du lundi au vendredi de 8h45 à 16h45
- à la mairie du 6^{ème} arrondissement du lundi au vendredi de 8h45 à 16h45
- à la mairie du 8^{ème} arrondissement les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h45 et le jeudi de 12h15 à 19h45
- à la mairie de Villeurbanne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les observations sur l'utilité publique pourront être consignées sur le registre et pourront également être adressées au Président du SYTRAL, au maire et à Jacques Luquet, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Ce dernier recevra le public aux jours et heures suivants :

- au siège du SYTRAL le mardi 20 janvier de 9h30 à 11h30, le lundi 26 janvier de 14h30 à 16h30 et le mercredi 4 février de 14h30 à 16h30
- à la mairie du 3^{ème} arrondissement le jeudi 22 janvier de 14h30 à 16h30 et le mardi 17 février de 14h30 à 16h30
- à la mairie du 6^{ème} arrondissement le jeudi 29 janvier de 9h à 11h à jeudi 19 février de 9h30 et 11h30
- à la mairie du 8^{ème} arrondissement le vendredi 30 janvier de 14h30 à 16h30 et le vendredi 20 février de 14h45 à 16h45
- à la mairie de Villeurbanne le lundi 2 février de 9h30 à 11h30

Le commissaire enquêteur rédigera ensuite le procès verbal et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de l'opération.

Enfin, pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet : www.sytral.fr. Les internautes pourront y consigner leurs avis.